

Comment mettre à jour les statuts d'une asbl d'ici 2024



Passeport Réussite

Développez vos compétences entrepreneuriales !
Découvrez nos formations pour porteurs de projets, starters ou indépendants.

Description

Le nouveau Code des Sociétés et Associations (CSA) est entré en vigueur au 1er mai 2019. Les ASBL créées avant cette date doivent dorénavant suivre cette nouvelle législation et notamment mettre à jour leurs statuts en conformité au nouveau CSA, au plus tard pour le 1er janvier 2024.

Dans cette formation, la formatrice détaillera comment appliquer intégralement les nouvelles dispositions du Code des Sociétés et Associations (CSA) à votre asbl.

Vous découvrirez les mentions à retrouver obligatoirement dans les statuts juridiques de votre association, ainsi que l'importance de la publication de toutes modifications statutaires au greffe du Tribunal de l'entreprise pour que celles-ci deviennent opposables aux tiers.

Formateur

Marie-Laure De Staercke

Marie-Laure est Expert Comptable et Conseiller Fiscal (IPCF) depuis 1994. Elle est gérante de la fiduciaire ADS Consult à Bruxelles.

Elle est impliquée en formation continue en matière comptable et fiscale au sein de plusieurs institutions bruxelloises (notamment efp et Francisco Ferrer). Elle collabore avec le guichet d'entreprise Zenito dans l'accompagnement des jeunes indépendants.

Elle vient également de débiter une formation en médiation commerciale.



DETAILS SUR LA FORMATION

Prix: 29 EUR/19 EUR pour demandeurs d'emploi sur base d'une attestation d'Actiris ou du Forem

CONDITIONS D'ADMISSION

Pas de conditions d'admission pour cette formation